

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2025



L'an deux mille vingt-cinq, le onze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	30
Membres représentés	4
Membre absent	1
Secrétaire de séance	Gabriel GREZE
Date de la convocation des conseillers	5 Février 2025
Date de l'affichage de la convocation	5 Février 2025



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Aada TEKOUK (**arrivée à 19h17**), Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Hervé TOUGUET, Monsieur Hassan FERRE, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE, Monsieur Samir METIDJI, Madame Danièle KAMENI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Monsieur Dominique DI PONIO donne pouvoir Monsieur Gabriel GREZE
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Madame Emma ABREU donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI,

ABSENTE EXCUSÉE :

Madame Nadia GHARNIT

OBJET : Reconduction du dispositif bourse au BAFA

Le Conseil Municipal,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 3 Février 2025,

Considérant qu'il est nécessaire de soutenir les jeunes villeparisiens de 16 à 25 ans dans la construction de leur projet professionnel,

Considérant que le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur - BAFA - est une formation nécessaire pour encadrer des enfants et des adolescents et permet donc aux jeunes de s'insérer dans la vie professionnelle.

Entendu l'exposé de Monsieur Alain GOREZ, adjoint au maire chargé de l'Éducation et au Conseil Municipal des Enfants.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er}

APPROUVE les modalités d'attribution de la bourse au BAFA 2025 dont 15 jeunes âgés de 16 à 25 ans bénéficieront en l'échange de la réalisation d'une activité citoyenne bénévole.

Article 2

FIXE le montant de la bourse au BAFA à 350 euros

ARTICLE 3

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Article 4

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire 	Gabriel GREZE Secrétaire de séance